

Communiqué du 14 janvier 2021

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Au moment où je devrais m'adresser à vous pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2021, nous sommes à nouveau confrontés à plusieurs problématiques dans le cadre de la pandémie de COVID 19.

Le premier élément que je souhaite vous relayer reste mon inquiétude particulière du fait de la circulation toujours active et soutenue du virus et de la persistance de clusters sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne.

Je sais et connais votre engagement pour le maintien d'une vigilance professionnelle pour chacun de vous tout d'abord mais aussi dans la diffusion d'un message à nos patients sur l'importance des mesures barrières. A ce titre, nous avons pu mesurer cette année l'impact de ces précautions par l'absence d'épidémie grippale hivernale, de gastroentérite virale et d'infection AVRS chez les enfants en particulier. Cela montre qu'en votre qualité de médecin, maillon primordial de la stratégie de santé publique, nous avons pu mesurer l'efficacité de mesures aussi simples que celles de porter un masque, se laver fréquemment les mains et éviter les contacts physiques.

Concernant la vaccination, je suis intervenu dès le 30 décembre dernier pour que 10 centres de vaccinations soient mis à disposition des professionnels de santé (2 étaient prévus au départ) sur le territoire de la Haute-Garonne ; leur ouverture a été effective le 6 janvier 2021.

La vaccination rencontre un franc succès et je tiens à vous en remercier toutes et tous. J'ai insisté aussi - et je remercie le Directeur général de l'ARS Occitanie et le Préfet du département d'avoir accepté - pour que l'ensemble des établissements de santé (publics et privés) puissent vacciner les professionnels exerçant dans leur structure afin, là encore, d'agir le plus rapidement possible pour que les soignants puissent être à leur poste et en pleine capacité d'exercice.

A compter du lundi 18 janvier 2021, la vaccination des plus de 75 ans va débuter. 100.000 personnes vont bénéficier de cette vaccination, dans les délais les plus appropriés en fonction des doses de vaccins qui seront affectées à notre département.

Je ne vous cache pas l'inquiétude qui est la mienne régulièrement quant aux difficultés d'approvisionnement auxquelles nous sommes confrontés. Ces difficultés, grâce à l'engagement de tous, sont rapidement solutionnées.

En accord avec Monsieur le Préfet et le Directeur général de l'ARS, il a été choisi là encore de privilégier l'accès de proximité par l'ouverture de 31 centres de vaccination auxquels s'ajoutent les sites du CHU.

A ce jour, la vaccination dans les cabinets des médecins généralistes n'est pas prévue par le gouvernement. L'Ordre des médecins pense toutefois que c'est une alternative majeure afin de garantir une couverture vaccinale optimale ce d'autant que tous les sondages prouvent que l'adhésion à cette vaccination devient de plus en plus évidente.

Je vous indique de plus que l'assurance maladie a défini pour tous les médecins les modalités financières de participation aux centres de vaccination. Des conditions similaires viennent d'être créées pour nos collègues infirmiers libéraux.

Pour tout ceux qui souhaitent participer activement, je vous engage à suivre la [procédure pour la création de la carte e-cps](#) qui permet de remplir à l'occasion de chaque vaccination, sur le site Ameli pro - onglet vaccination COVID - la totalité des éléments règlementaires (certificat d'éligibilité et certificat de vaccination) pour tous les patients vaccinés.

Je remercie fortement l'ensemble des médecins et des infirmiers qui se sont mobilisés sur chacun de ces centres, s'appuyant une fois de plus sur l'engagement des référents des unités de soins dédiés COVID qui ont immédiatement répondu présents pour mettre à disposition de la population ces unités. Je sais pouvoir compter sur tous les médecins en exercice, toutes spécialités confondues, pour participer activement à la campagne de vaccination. Des modalités d'organisation vous seront diffusées ultérieurement dès la semaine prochaine pour ceux qui le souhaitent (merci donc d'attendre le prochain communiqué avant de revenir vers l'Ordre).

Je tiens aussi à vous confirmer que j'ai obtenu la possibilité de vaccination de nos secrétaires médicales au même titre que les autres professionnels de santé. Il me paraissait totalement anormal voire méprisant que celles et ceux qui sont au plus proche de l'accueil et de l'orientation des patients dans nos cabinets ne puissent pas bénéficier des mêmes conditions de vaccination. Pour toute demande de vaccination de nos collaborateurs, je vous demande d'attester de leur qualité (fiche de paie).

Enfin, voici une [lettre destinée particulièrement aux médecins remplaçants](#) pour les associer pleinement aux besoins exprimés par de nombreux médecins sur le territoire (demandes d'assistantat ou de remplacement, aide à la vaccination, ...), notamment dans le Comminges.

Je vous transmets le [dernier bulletin épidémiologique](#) et vous engage comme toujours à parcourir les informations de qualité diffusées sur les sites suivants :

- **URPS MEDECINS LIBERAUX** : <https://www.medecin-occitanie.org/coronavirus-information-conseils/> ;
- **SANTE PUBLIQUE FRANCE** : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde> ;
- [Brève de l'Ordre](#).

Bien confraternellement.

Professeur Stéphane OUSTRIC
Président

